

DEMANDE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN TAXIS / VTC

Réservé CMA	Numéro d'ordre :	
	Date de dépôt du dossier	
	Dossier complet accepté le	

Vous souhaitez devenir chauffeur de Taxi ou VTC et déposer un dossier pour une des dates régionales d'examen d'Admissibilité ou vous présenter à une des sessions d'Admission organisées par votre référent départemental ?

Merci de bien vouloir compléter le dossier d'inscription ci-dessous puis le retourner à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat Départementale OU Interdépartementale :

- **CMA de Seine Maritime** à l'attention de Sophie BLONDEL - 135, boulevard de l'Europe 76043 Rouen Cedex 1 - *email : sophieblondel@cm-76.fr*
- **CMA de l'Eure** à l'attention d'Anne DEBRUILLE - Cité de l'artisanat, 8 Boulevard du Président Allende, 27000 EVREUX - *email : a.debruille@cm-27.fr*
- **CMAI du Calvados – Orne** à l'attention de Sylvie GARIBAL-LEROY – 2 rue Claude Bloch CS 25059, 14077 Caen Cedex 5 - *email : sgaribal@cm-ai-calvados-orne.fr*
- **CMA de la Manche** à l'attention de Marie Pierre GOSSELIN- avenue Général Patton, 50200 Coutances- *email : mpgosselin@artisanat50.fr*

CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)

Inscription complète Admissibilité + Admission

OU (pas de présentation à l'autre examen de manière simultanée)

CONDUCTEUR DE TAXI

Date 2018 de session souhaitée pour les TAXIS et VTC : (cochez)

Mardi 24 avril 2018 - Date limite d'inscription le 23 mars 2018 Caen (à confirmer)

Mardi 30 octobre 2018 - Date limite d'inscription le 28 septembre Caen

Cochez la case correspondante

<input type="checkbox"/> Inscription aux examens Taxis - VTC	Droit d'inscription
Épreuves d'Admissibilité	198,00 €
A- Réglementation du T3P	
B - Gestion	
C- Sécurité routière	
D- Français	
E- Anglais	
F(T)- Connaissance du territoire et de la réglementation locale (Taxi) OU F(V)- Développement commercial (VTC)	
G(T)- Réglementation nationale et question de gestion spécifique (Taxi) OU G(V)- Réglementation nationale spécifique (VTC)	
Épreuves d'Admission conduite	

Candidats Taxis ou VTC en cas d'échec à l'admission :	Droit d'inscription
Vous pouvez représenter deux fois à l'admission. Les droits d'inscription sont non remboursables en cas d'absence aux examens.	97,00€ par présentation

Candidats Taxis ou VTC mobilité professionnelle Taxi –VTC ou VTC - Taxi:	Droit d'inscription
	137,00 €

Pour une réinscription à l'Admission : joindre au dossier la copie du relevé de note de l'admissibilité. Le paiement des droits d'inscription se fera uniquement PAR PAIEMENT ELECTRONIQUE DIRECTEMENT SUR LA PLATEFORME

Lieu envisagé d'exercice de la profession de chauffeur de Taxi:

- Calvados**
- Orne**
- Manche**
- Seine Maritime**
- Eure**



Civilité : Madame Monsieur

NOM :(en majuscules)

NOM d'EPOUSE:(en majuscules)


PRENOM.....(en minuscules)

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse complète

.....

:① Adresse mail :



Lors de l'épreuve de conduite, vous devrez présenter un véhicule dûment couvert par une assurance en cours de validité, muni du double pédalage

- pour les taxis (munis des équipements spéciaux)
- pour les VTC (entre 4 et 9 places, chauffeur compris; moins de 6 ans ; au moins 4 portes ; des dimensions minimales hors tout : 4,50 m x 1,70 m ; un moteur d'une puissance nette supérieure ou égale à 84 kW

Présentation en candidat libre

Présentation par un organisme de formation

Précisez le nom et coordonnées de l'organisme :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR:

Vous ne devez pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 de votre casier judiciaire:

Condamnation définitive pour un délit sanctionné par un retrait de 6 points du permis de conduire : par exemple conduite en état d'ivresse ou après usage de stupéfiants, excès de vitesse de plus de 50 km/h, blessures involontaires, condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans permis correspondant à sa catégorie, ou malgré l'annulation, l'invalidation du permis, l'interdiction de l'obtenir ou pour refus de le restituer après annulation ou invalidation, condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou correctionnelle d'au moins 6 mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants, retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi, dans les 10 ans qui précèdent la demande d'inscription à l'examen, exclusion pour fraude à l'examen du certificat de capacité professionnelle, dans les 5 ans qui précèdent la demande d'inscription à l'examen. *

Je certifie sur l'honneur, ne pas me trouver dans l'un des cas énoncés ci-dessus et m'engage à me présenter à l'examen.

Fait à

, le

Signature du candidat